

Le 31 juillet 2019,

Madame, Monsieur,

Nonobstant les bruits et les odeurs certes importants en tant que nuisance, c'est plus sur le côté environnemental que je souhaite me manifester car je trouve très incongru que l'on puisse donner une autorisation de construire et forcément de remblayer des terres inondables se situant dans un corridor qui sur la rive droite de la Lys se trouve être un "corridor vert". Les expériences malheureuses de ces dernières années un peu partout en France nous avertissent pourtant que lors de fortes pluies "choses de plus en plus fréquentes" les cours d'eau face à un afflux massif se trouvent dans l'obligation de déborder. Actuellement en ce qui nous concerne nous avons la chance de posséder sur les rives droites et gauches de la Lys des prairies naturellement inondables qui temporisent les excédents d'eau, comment peut-on donc accepter qu'une entreprise privée fasse encourir des risques à de simples citoyens dès lors qu'elle augmente son emprise au sol sur ces dites prairies humides.

En souhaitant que ces doléances vous interpellent, recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées

Madame et Monsieur POLIN Roland